

L'essentiel de Sonnay

avril 2021



L'édito du Maire

Madame, Monsieur, chers Sonnayards,

Le premier trimestre de 2021 s'est achevé avec une crise sanitaire qui continue de perturber notre vie quotidienne. Le mois de mars est aussi celui du budget, que le conseil municipal du 30 mars a approuvé cette année encore à l'unanimité. Le vote des taux d'imposition a fait l'objet d'un débat puis a été approuvé à une large majorité puisque seule une voix manquait.

Si elle n'est pas en péril financièrement, la commune de Sonnay n'a pas les moyens de dépenser sans compter. Vous trouverez dans les pages suivantes différents graphiques et analyses qui vous permettront de vous faire une idée précise de nos finances. Cette année, pour la première fois, plus de 75% d'entre vous seront exonérés de la taxe d'habitation. Les 25 % restant bénéficieront d'un premier abattement dès cette année. La compensation de TH versée par l'état vous est expliquée dans les pages suivantes. Pour la commune de Sonnay, l'augmentation de 0.60% des taux entre 2017 et 2019 ne sera pas prise en compte. La baisse de la dotation forfaitaire continue et au rythme engagé sur les dernières années, il est fort probable que la commune n'en touchera plus d'ici la fin du mandat. Nous avons pris la décision d'augmenter le taux de foncier bâti de 0,75% ce qui ne compensera pas la perte financière pour la commune. Vous trouverez un tableau de synthèse de l'évolution de votre fiscalité locale.

La situation ne nous permettra pas de mobiliser les aides que nous propose aujourd'hui l'ensemble de nos partenaires institutionnels, nous devons donc reporter des investissements pour assurer notre équilibre financier. Je reste, avec l'ensemble du conseil municipal, optimiste quant au développement futur de notre commune qui a tous les atouts en main pour offrir à ses habitants, actuels et futurs, le bien vivre que nous sommes en droit d'attendre.

Je vous souhaite un printemps ouvert vers un avenir meilleur grâce à la campagne de vaccination en cours, prenez soin de vous et de vos proches.

Claude Lhermet



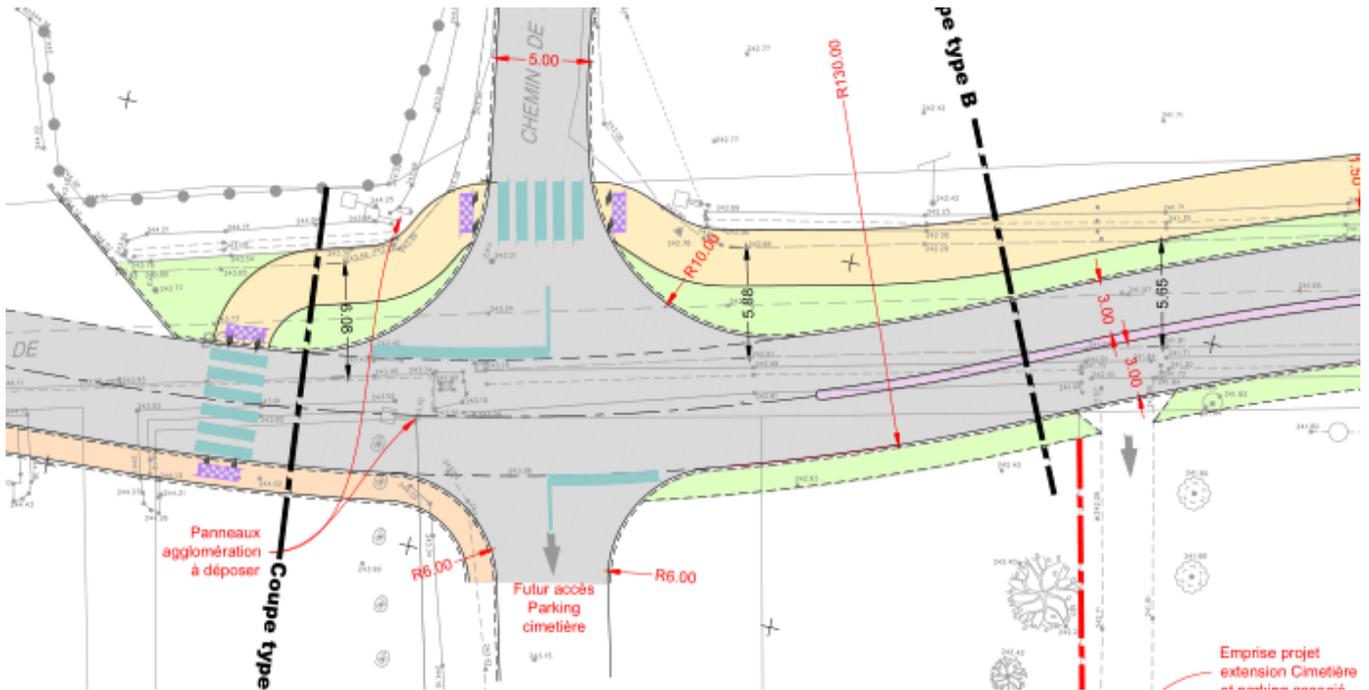
Notre communauté de communes EBER travaille sur son projet de territoire qui doit être rédigé dans les mois à venir. Dans ce cadre, vous pouvez être sollicité pour répondre à des questions, répondre à une enquête sur papier ou en ligne. Le projet futur, après un diagnostic, permettra d'établir des enjeux, une stratégie et un plan d'action pour le mandat à venir.

Travaux de voirie

Aménagement du carrefour entre la route de Bougé (R.D.133) et le chemin de la Plaine

← Sonnay

Bougé-Chambalud



Objectifs : réduire la vitesse, mettre en sécurité le carrefour avec le chemin de la Plaine, permettre l'aménagement de l'entrée du parking de l'extension du cimetière, sécuriser l'accès au stade de la voie piétonne. La chaussée va être décalée nettement côté cimetière, avec déplacement des réseaux. La voie piétonne, prolongement du trottoir existant, est de couleur beige sur le projet ci-dessus et sera réalisée en béton désactivé sur cette zone de croisement. Ces travaux vont se dérouler courant 2021.

Le montant du devis pris en charge dans sa totalité par la communauté de commune EBER et le département de l'Isère s'élève à 214 846,32 € TTC (préparation du chantier, terrassement, maçonnerie, modification des réseaux, signalétique et finitions).

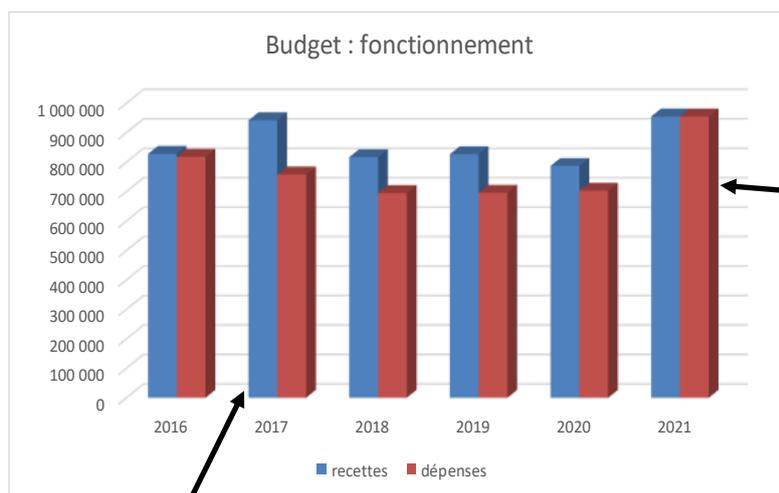
A plus longue échéance, la voie piétonne ira jusqu'au stade sur le côté est de la route, afin de permettre aux piétons et cyclistes de s'y rendre en toute sécurité.

Travaux de voirie réalisés à notre demande par la communauté de communes :

- Curage et reprise de 4 km de fossés dans la partie est du village (zone Duys, Guignards, Guillaume)
- Amélioration de l'accès aux pépinières de l'Ambre
- Amélioration de l'accès à un chemin communal (Chemin du Mont Félix)
- Reprise d'un virage Chemin des Tours
- Et d'autres petits travaux d'entretien (nids de poules, caniveaux, etc.)

Budget prévisionnel de la commune : fonctionnement

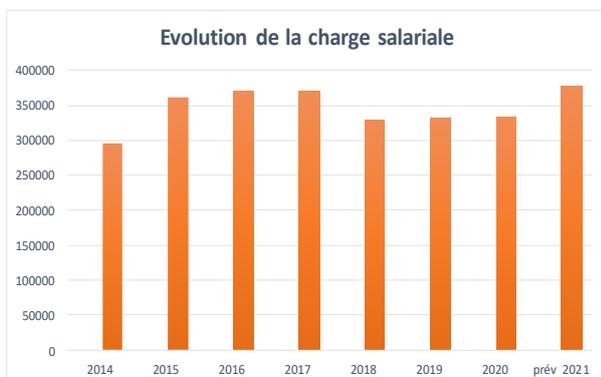
Les recettes de la commune restent stables sur la période, avec une légère baisse en 2020 compte tenu de la perte de recettes sur des postes tels que les locations du stade ou de la salle des fêtes. Les dépenses 2020 sont impactées par les frais supplémentaires imposés par la gestion de la crise sanitaire.



Le budget 2021 est prévisionnel, ce qui signifie qu'il est « taillé » large pour des raisons d'équilibre comptable, et intègre un report qui n'est pas pris en compte les années précédentes. Dans la réalité de 2021, il devrait beaucoup ressembler à celui de 2020 au niveau des dépenses.

En 2017, plus de recettes dues à des compensations lors de la renégociation de l'emprunt pour l'agrandissement de la Mairie.

La masse salariale est maîtrisée comme l'ensemble des charges de la commune :

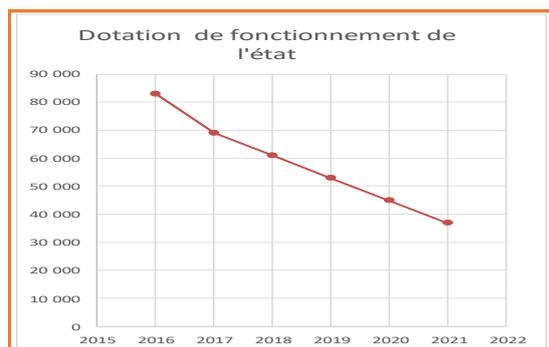


L'évolution des impôts locaux ne compense pas la perte de dotation de l'État et la compensation de la taxe d'habitation sera calculée sur le taux de 2017 soit 8% pour un taux de 8.60% en 2019 soit une perte de l'ordre de 9 000€ applicable dès 2020.

Budget prévisionnel de fonctionnement pour 2021 :

Charges générales (énergie, entretien, maintenance)	326 950 €
Charges de personnel (salaires et cotisations, allocations)	378 500 €
Virement à la section d'investissement	92 182 €
Autres charges : indemnités des élus (43 000 €) - subvention Au Fil de Lambre (58 000€)	114 800 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	18 500 €
Autres (provision pour dépenses imprévues...)	23 915 €
Total	954 847 €

Budget : endettement de la commune et investissements



La commune, sans être en difficulté, est confrontée à différents éléments qui freinent son développement. Les grands postes de recettes sont les impôts locaux, les dotations de l'État dont la dotation forfaitaire qui baisse régulièrement depuis plusieurs années (14 800€ en 2021 contre 22 241€ en 2020), et les dotations de la communauté de communes pour un montant de 257 000€ soit environ 30% de nos recettes. Les dépenses de fonctionnement ont baissé jusqu'en

2019, il est probable qu'elles repartent à la hausse, les économies à faire ne compenseront donc plus l'augmentation des charges courantes et de personnel.

Etat des emprunts au 1^{er} janvier 2021 :

Objet de l'emprunt	Bâtiment technique	Jardin de la mairie	Extension mairie
Montant emprunté	140 000 €	150 000 €	995 590 € en 2 prêts séparés
Taux	4,25 %	1,67 %	1,85 %
Date de la dernière échéance	23/09/2029	25/10/2030	15 et 19/09/2031
Montant de l'annuité	10 426,44 €	11 387,58 €	79 879,50 €
Reste dû en capital	75 856,91 €	104 078,72 €	730 099,36€
Remarques	Impossible à renégocier ou rembourser par anticipation, trop de pénalités		Au départ, taux variable à 4,80 % renégocié en 2017

Au total, le capital restant s'élève à 910 034, 99 € soit par habitant 733,89 €.

L'endettement est plus élevé que la moyenne nationale et ne laisse pas de marge d'emprunt supplémentaire. La renégociation en 2017 nous a permis de faire des économies substantielles sans alléger réellement notre trésorerie.

Nous ne parlerons pas du poste investissement puisque nous n'avons pas inscrit de dépenses supplémentaires, nous finirons les travaux engagés en 2020 et donc déjà budgétisés. Vous avez sûrement lu ici ou là que l'état, la région et le département proposaient, à travers différents plans de relance, des subventions importantes à l'ensemble des communes. Nous avons décidé de ne pas lancer de grands investissements malgré cette manne financière importante, l'inconnue sur l'augmentation des frais de fonctionnement engendrée par la majorité de ces dépenses étant trop risquée pour la commune. La faisabilité de travaux tels que l'aménagement de la place de l'église ou du stade restent d'actualité

Budget : les impôts locaux

L'année 2021 voit disparaître la taxe d'habitation pour une grande majorité des Français. À Sonnay environ 75% des habitants seront pour la première année totalement exonérés. L'état compensera cette perte pour la commune par la part du foncier bâti qui revient au département et celui-ci, comme la communauté de communes EBER, se verra reverser une partie de la TVA en compensation.

Le tableau vous permet de constater que vos impôts fonciers baissent sur la période 2017-2021 malgré l'augmentation des taux communaux. En 2021, pour environ 75% d'entre vous, vous ne serez plus redevable de la taxe d'habitation en ce qui concerne les parts communale et intercommunale pour un taux global de 16,19% soit une économie, calculée sur la valeur locative moyenne, de 596 €.

Calculs sur la base moyenne	Base	Taux communal	Taux département	Taux EBER	Total en €
Taxe d'habitation 2017	3340	8,00%	0,00%	7,59%	520,71
Taxe foncière bâti 2017	1670	14,25%	15,90%	0,00%	503,51
Taxe d'habitation 2018	3535	8,48%	0,00%	7,59%	568,07
Taxe foncière bâti 2018	1767	14,25%	15,90%	0,20%	536,28
Taxe d'habitation 2020	3681	8,60%	0,00%	7,59%	595,95
Taxe foncière bâti 2020	1840	14,25%	15,90%	0,20%	558,44
Taxe d'habitation 2021*	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00
Taxe foncière bâti 2021*	1850	15,00%	15,90%	0,20%	575,35

Vos impôts locaux baisseront donc cette année malgré l'augmentation du taux de foncier bâti de Sonnay qui passe de 14,25% à 15 % pour une moyenne nationale de 15,41% pour les communes de la même population.

Le taux global du foncier bâti s'élève à 31,10%.

Quand un habitant paie **100 €** de *taxe foncière* :

51 € vont à la compensation de la taxe d'habitation, **48 €** à la **commune de Sonnay** et **1€** à la communauté de commune **Entre Bièvre et Rhône**.

Vie de la commune



Rendez-vous le 1er mai à 9h sur le parking de la Mairie pour tous les volontaires : Apportez vos gants et masque, et un gilet jaune pour chacun. Les enfants doivent être accompagnés par un adulte. Par équipes, faisons place nette dans le village ! Merci à l'association Sonnay Tonic pour cette co-animation avec la municipalité...



Le marché mensuel a repris le vendredi 2 avril.
Si nous y sommes autorisés, nous vous donnons rendez-vous les 7 mai, 4 juin et 2 juillet !
Venez nombreux pour aider les artisans, producteurs et créateurs locaux !



Les parents qui désirent inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire de septembre 2021 doivent le faire sans tarder : contacter le 04 74 84 00 51 ou la mairie.
En effet, selon le niveau des effectifs, l'organisation des classes peut varier, ce qu'il faut anticiper pour obtenir une éventuelle ouverture de classe

Appel à candidature :

Notre délégué départemental de l'éducation nationale ne peut plus assurer ses fonctions. Nous recherchons donc un ou une remplaçant(e) pour cette fonction **bénévole**.

Un DDEN est un ami de l'école publique, nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école. Cette fonction existe depuis 1886.

Pour cela, il retrouve les autres délégués du secteur. Le délégué est membre de droit du conseil d'école. Être DDEN est aussi un acte citoyen ; c'est s'engager en investissant une partie de son temps au service de la promotion de l'école publique, de l'intérêt des enfants et de la défense des principes républicains d'émancipation que sont la citoyenneté, la laïcité et la liberté de conscience. La pédagogie ne le concerne pas.

Si vous êtes intéressé, signalez-vous à la mairie, nous vous mettrons en contact avec le délégué partant pour plus de renseignements .

